



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prévention

Question écrite n° 73214

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'exposition aux éthers de glycol dans certains secteurs industriels. La toxicité avérée des éthers de glycol a conduit le gouvernement à interdire leur usage public par arrêté du 7 août 1997. Cependant cet arrêté ne s'applique pas à l'usage professionnel où l'évaluation des risques est décidée par l'employeur. Les professions les plus touchées sont la sérigraphie, la fabrication de circuits imprimés, la fabrication de peinture, le vernissage métallique... Aussi, il aimerait savoir quels changements pourraient être envisagés pour protéger ces professions.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73214

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 830